

FONDS DE SOLIDARITÉ

LAWYERS
وکال
ABOGADOS
محامین
律師

OCATS
EFENDRE
ROITS!

EAU DE PARIS

CO
G
PO
ET

BARREAU DE PARIS

Fonds de Solidarité

Fonds de dotation

وکال
ABOGADOS
محامین
律師

S'ENGAGER
PAR CONVICTION
& SOLIDARITÉ



Le Barreau de Paris Solidarité ou « BPS » a pour mission de **promouvoir l'engagement pro bono et solidaire des avocats du Barreau de Paris**. Pour ce faire, il mobilise des avocats volontaires dans le cadre de dispositifs d'accès au droit spécifiquement conçus pour répondre aux besoins d'assistance juridique des catégories les plus vulnérables de notre société.

Sous la supervision d'un Conseil d'Administration présidé par le Bâtonnier et la Vice-Bâtonnière en exercice et avec l'aide d'un Comité de Parrainage, l'équipe de coordination du BPS anime aujourd'hui un **réseau de plus de 1 000 avocats !**

Ensemble, ils ont assuré en 2025 près de **1 870 permanences bénévoles**, soit une estimation de près de **5 610 heures pro bono**.

Cela représente près de **10 000 consultations** assurées dans l'année, dont environ 9 000 à bord du seul Bus de la Solidarité et 1 000 dans le cadre de partenariats associatifs.

Le **Bus de la Solidarité** est l'outil principal du BPS : géré en partenariat avec Droits d'Urgence, ce dispositif mobile d'accès au droit rencontre un succès grandissant depuis son lancement en 2003. En 2024, le véhicule a été changé pour offrir un cadre plus accessible et plus moderne aux avocats bénévoles et aux justiciables reçus.

BPS est également fort de ses **25 associations partenaires** et de ses **5 programmes Pro Bono** qui permettent d'améliorer l'accès au droit notamment des femmes victimes de violences, des personnes concernées par des troubles psychiatriques ou psychiques, des personnes en exil ou des personnes en situation de rue.

Au-delà de ces actions d'accès au droit, BPS contribue à la diffusion d'une culture juridique en organisant des **formations** destinées notamment aux bénévoles et salariés des associations partenaires et contribue au développement de leurs propres projets de défense des droits en leur apportant chaque année **des subventions ciblées** par le biais d'un appel à projets thématiques. ■

INSUFFLER
UNE DYNAMIQUE
SOLIDAIRE,
PROMOUVOIR
LES ACTIONS
DÉSINTÉRESSÉES
MENÉES PAR LA
PROFESSION,
S'IMPLIQUER DANS
DES PROJETS À FORT
IMPACT SOCIAL,
**LE FONDS
« BARREAU DE
PARIS SOLIDARITÉ »
POURSUIT SES
OBJECTIFS.**

Introduction	p.3
I. Gouvernance	p.6
II. Budget	p.8
III. L'engagement Pro Bono des avocats	p.10
IV. Le Bus de la Solidarité	p.14
V. Les associations partenaires	p.18
VI. Focus sur les dispositifs destinés aux femmes	p.20
VII. Les autres programmes pro bono	p.22
VIII. Les formations et évènements	p.24
IX. Les Trophées Pro Bono	p.30
X. Les subventions attribuées	p.32

I. GOUVERNANCE

La Gouvernance du BPS est assurée par un Conseil d'Administration investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tout acte et opération permis au Fonds dans le cadre de son objet social.

Il arrête la stratégie et la politique générale du Fonds.

En 2024 et 2025, le Conseil d'Administration du Fonds était composé des membres suivants :



- Monsieur le Bâtonnier Pierre Hoffman,
Président du Fonds de dotation



- Madame la Vice-Bâtonnière Vanessa Bousardo,
Vice-Présidente du Fonds de dotation



- Monsieur le Bâtonnier Paul-Albert Iweins,
Secrétaire Général du Fonds de dotation



- Monsieur le Secrétaire Général de la CARPA Jean-Charles Krebs,
Trésorier du Fonds de dotation



- Monsieur Antoine Juaristi,
Secrétaire de la Commission des Finances de l'Ordre



- Madame le Bâtonnier Marie-Aimée Peyron



- Madame la Vice-Bâtonnière Dominique Attias



- Madame Marianne Lagrue,
ancienne membre du Conseil de l'Ordre

Un Comité de Parrainage, composé d'experts désignés par le CA, est chargé de faire des propositions concernant les contributions financières attribuées par le Fonds de dotation aux associations de droit français qui déposent des demandes de subventions. Le Comité étudie et recommande auprès du CA les projets qui pourront faire l'objet d'un soutien financier.

En 2024 et 2025, le Comité de Parrainage du Fonds était composé des membres suivants :

- Philippe Ryfman,
Avocat, Président du Comité
- Aurélie Carlier,
Avocate
- François Zimeray,
Avocat
- Jean-Marie Fardeau,
Délégué national de l'ONG VoxPublic
- Richard Werly,
Journaliste
- Carlotta Gradin,
experte Inclusion et Diversité et Présidente ONU Femmes France
- Sophie Lasserre,
Responsable Programmes Urgence à la Fondation de France
- Sophie Pouget,
Juge à la CNDA et Directrice de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici

Le Fonds de dotation rend hommage à Maître Henri Leclerc et au Docteur Dominique Kerouedan, membres très investis du Comité de Parrainage jusqu'à leur disparition en 2024 et 2025.

La coordination des activités du Fonds de dotation est assurée par une équipe de deux salariés de l'Ordre des Avocats de Paris mis à disposition du Fonds : Lisa De La Losa, juriste arrivée en décembre 2022 et Théodore Malgrain, responsable de la coordination, arrivé en juin 2019.

L'action du Fonds de dotation s'articule notamment avec la politique et les missions portées par le Pôle de l'Accès au droit et à la justice du Barreau de Paris, sous la supervision jusqu'en 2025 d'Aurélia Huot, Directrice adjointe du Pôle.

II. BUDGET

A la création du fonds, en octobre 2011, l'Ordre des Avocats de Paris a versé une dotation initiale à caractère consommable d'un million d'euros.

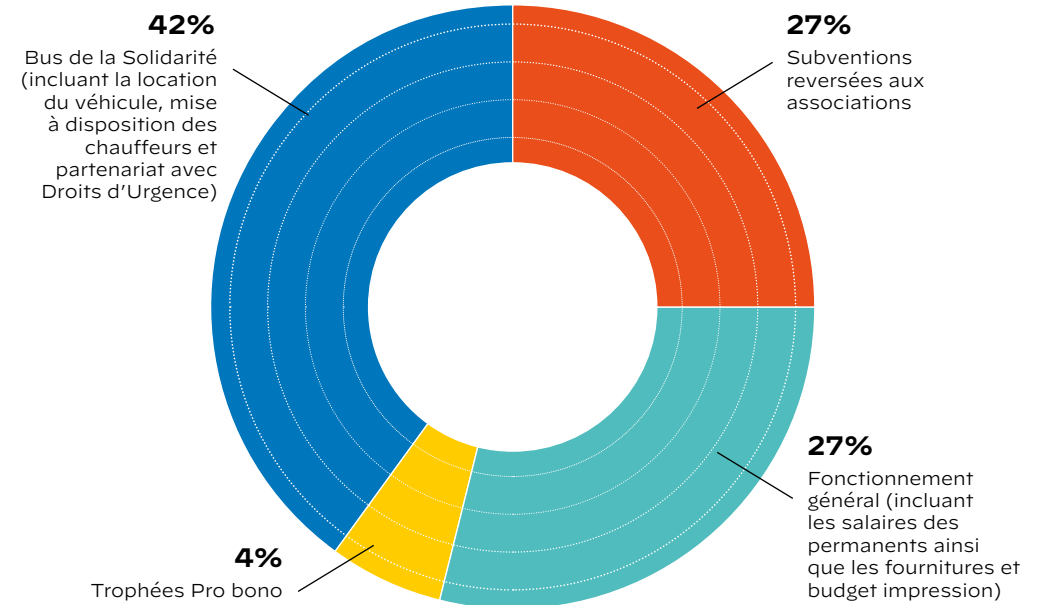
Des dotations complémentaires ont été versées chaque année depuis par l'Ordre des Avocats de Paris et la CARPA de Paris.

En 2024 et 2025, ce sont **726 000 euros** qui ont été versés annuellement, dont à chaque fois une dotation CARPA de 460 000 euros et une dotation complémentaire de l'Ordre des Avocats d'un montant de 266 000 euros.

Ces dotations financent la quasi-totalité du budget du Fonds de dotation «Barreau de Paris Solidarité» qui se répartit comme suit en 2025 :

- Près de **220 000 euros** de frais de fonctionnement incluant les salaires des deux permanents en charge de la coordination, la prestation du Commissaire aux comptes, les coûts de déplacement et les publications et les fournitures;
- Près de **340 000 euros** destinés au «Bus de la Solidarité» incluant la location du véhicule, la mise à disposition de chauffeurs, l'amortissement des coûts d'aménagements, le partenariat avec l'association Droits d'Urgence et les prestations d'interprètes-médiateurs;
- **220 000 euros** de contributions financières reversées à des projets associatifs favorisant l'accès au droit et la défense des droits fondamentaux;
- Près de **38 000 euros** pour l'organisation des Trophées Pro Bono.

RÉPARTITION DU BUDGET 2025 DU BPS

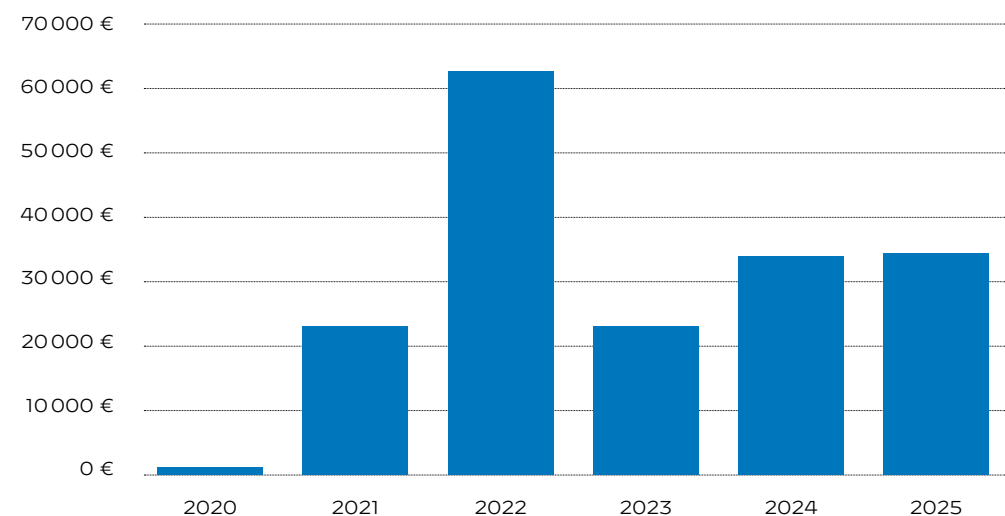


Le Barreau de Paris Solidarité bénéficie également de dons *et remercie ici ses généreux donateurs !*

33.861 euros de dons collectés en 2024

34.317 euros de dons collectés en 2025

MONTANT DES DONIS PERÇUS PAR BPS



III. L'ENGAGEMENT PRO BONO

1018 avocats sont inscrits comme bénévoles auprès du Barreau de Paris Solidarité, dont 142 enregistrés pour les permanences destinées aux femmes victimes de violences et 127 pour celles spécialisées en droit des étrangers et droit d'asile.

Plus de 120 nouveaux avocats ont rejoint les listes bénévoles chaque année en 2024 et 2025 !

Parmi la totalité des avocats inscrits sur les listes bénévoles, près de 450 assurent au moins une mission ou permanence bénévole par an.

- En 2024, **1850 permanences bénévoles organisées**, soit un total de 5550 heures Pro Bono.
- En 2025, **1869 permanences bénévoles organisées**, soit un total de 5607 heures Pro Bono.

Si le principe des permanences bénévoles reste de délivrer des conseils oraux et anonymes, la procédure du «droit de suite» permet néanmoins aux avocats de solliciter l'autorisation du Bâtonnier pour prendre en charge le dossier d'un justiciable rencontré en permanence.

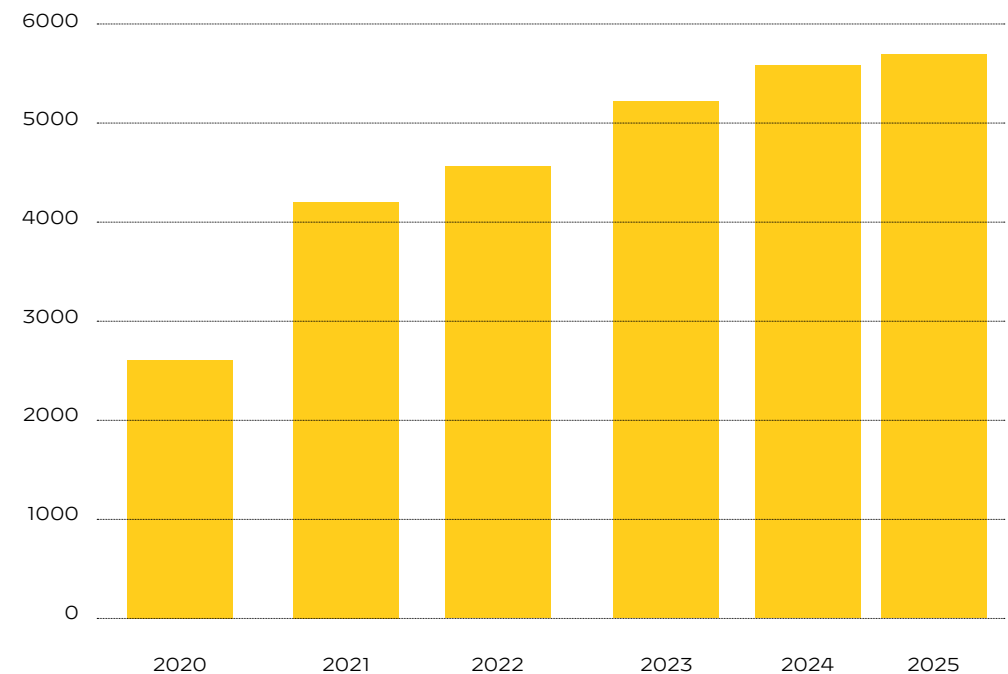
Sur l'ensemble des permanences assurées en 2024, 899 demandes de droit de suite ont été adressées au Bâtonnier. 48% de ces demandes relevaient de l'Aide Juridictionnelle (AJ) (439) et 25% donnaient lieu a priori à des honoraires (226). Au total, 57% des demandes concernaient le droit des étrangers ou le droit d'asile (514).

En 2025, ce sont 1068 demandes de droit de suite qui ont été traitées, dont 58% au titre de l'Aide Juridictionnelle et 28% qui ont donné lieu à des honoraires. 63% du total de ces droits de suite relèvent du droit des étrangers ou droit d'asile, 8% du droit du logement et 6% du droit de la famille.

Enfin **10 cabinets parisiens** sont partenaires du BPS et permettent à leurs associés et collaborateurs de participer régulièrement à nos actions à bord du Bus de la Solidarité !



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES PRO BONO





TÉMOIGNAGE

Mon engagement dans le pro bono va de pair avec ma conception et ma pratique du métier d'avocat. Après une spécialisation en droit international public et plusieurs stages en arbitrage international, j'ai décidé d'exercer en droit des étrangers et en droit d'asile. J'interviens principalement au titre de l'aide juridictionnelle.

Depuis le début de mon activité, je participe très régulièrement, à titre pro bono, aux permanences juridiques organisées par le Barreau solidarité Paris. Ces permanences et les différents partenariats associatifs du Barreau solidarité me permettent de rencontrer des personnes précarisées ayant des difficultés à faire valoir leurs droits et à se faire entendre devant l'administration et devant les tribunaux (primo-arrivantes, personnes vivant dans la rue, personnes atteintes de troubles psychiatriques...).

Ces permanences me permettent également d'exercer le métier d'avocat en dehors du cabinet, dans des espaces peut-être moins chargés symboliquement. Je me déplace ainsi dans des lieux dédiés à ces permanences, comme le bus à

la Chapelle ou Porte d'Aubervilliers, ou l'espace d'accueil de Médecins du Monde. Je me déplace aussi sur les lieux de soins de personnes atteintes de troubles psychiatriques.

Enfin, ces permanences me permettent de travailler avec différents acteurs qui accompagnent les personnes exilées en France. Dans le cadre du dispositif «Accès au droit et à la santé mentale», je travaille avec les intervenants sociaux du GHU psychiatrie & neurosciences et les juristes de Droits d'Urgence. Sur le dispositif de la «perm psy», je suis en liens étroits avec les salariés et les bénévoles de Médecins du monde (psychiatres, psychologues, médecins généralistes et accueillants). Je n'oublie pas non plus les interprètes qui nous assistent au bus et à Médecins du monde.

Gaspard CLAROU
Avocat au Barreau de Paris
Bénévole du Barreau de Paris
Solidarité depuis 2022



IV. LE BUS DE LA SOLIDARITÉ

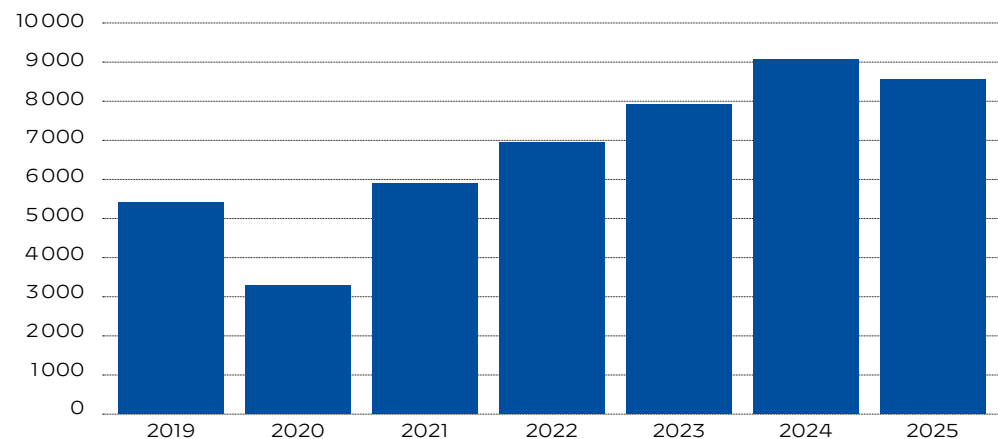


En 2025, le Bus de la Solidarité a permis d'assurer **8 624 consultations juridiques**.

- Dont 5518 consultations juridiques lors des permanences «généralistes» organisées en partenariat avec l'association Droits d'Urgence
- 3006 consultations juridiques lors des permanences spécialisées en droit des étrangers et droit d'asile
- 100 consultations juridiques lors des permanences dédiées aux femmes

Plus d'un tiers des justiciables accueillis dans les permanences généralistes du Bus de la Solidarité se déclarent sans logement personnel. *Ce pourcentage monte à 70% des justiciables accueillis dans les permanences spécialisées en droit des étrangers.*

FRÉQUENTATION GÉNÉRALE DES PERMANENCES DU BUS DE LA SOLIDARITÉ



S'ENGAGER PAR CONVICTION & SOLIDARITÉ



LE BUS « BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ »

5 PERMANENCES GÉNÉRALISTES HEBDOMADAIRES SANS RENDEZ-VOUS TOUTE L'ANNÉE SAUF LES JOURS FÉRIÉS

LUNDI DE 17H À 20H
Angle du boulevard Masséna et de la rue Lachelier, Paris 13^e
Métro: 7, 13, 14, 15 Porte de Choisy

MARDI DE 17H À 20H
Devant le 28 avenue de la Porte Montmartre, Paris 18^e
Métro: 12, 13, 14, 15 Porte de Clignancourt

MERCREDI DE 17H À 20H
Devant le 4 avenue Marc-Sanguinier, Paris 14^e
Métro: 13, 14, 15 Porte de Vanves

JEUDI DE 17H À 20H
Devant les 118-118 Boulevard Desbrières, Paris 17^e
(à proximité du Lycée Honoré de Balzac)
Métro: 13, 14, 15 Porte de Clichy

SAMEDI DE 10H À 13H
Devant le 6 rue Charles et Robert, Paris 20^e
Métro: 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 Porte de Montreuil

2 PERMANENCES SPÉCIALISÉES EN DROIT DES ÉTRANGERS ET DROIT D'ASILE SANS RENDEZ-VOUS

Tous les mardis de 15h à 16h
Place de la Chapelle, Paris 18^e
Derrière la station de métro «La Chapelle» de la ligne 2
Métro: 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 La Chapelle

Tous les vendredis, de 14h à 17h
Avenue de la porte Aubervilliers, Paris 18^e
au niveau du Jardin Aramis Nin
Métro: 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 Aubervilliers ou RER B Paris

PERMANENCE DÉDIÉE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

01 45 39 50 50
www.barreusolidarite.org
ET PASSE DE 100% POSSIBLE EN ÉCRIVANT SUR barreusolidarite@avocatparis.org

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES PERMANENCES
Trois avocats bénévoles assurent les permanences, dans 3 boîtes séparées afin de respecter au mieux la confidentialité des consultations et le secret professionnel. Les consultations sont anonymes et gratuites, l'accueil est inconditionnel. Si l'usager, une fois sa consultation passée souhaite que l'avocat renouille sa charge de la défense de ses intérêts, il existe la procédure de demande de droit de suite qui consiste à lever l'anonymat de l'avocat une fois l'autorisation de droit de suite obtenue auprès du Bâtonnier, permettant ainsi à l'usager de poursuivre le traitement de sa demande avec l'avocat. L'avocat n'est évidemment pas tenu par cette demande et peut refuser de suivre le dossier.

Le « Bus de la Solidarité » est un dispositif mis en place par le Barreau de Paris en 2003, en partenariat avec la Ville de Paris et l'association Droits d'Urgence.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2025

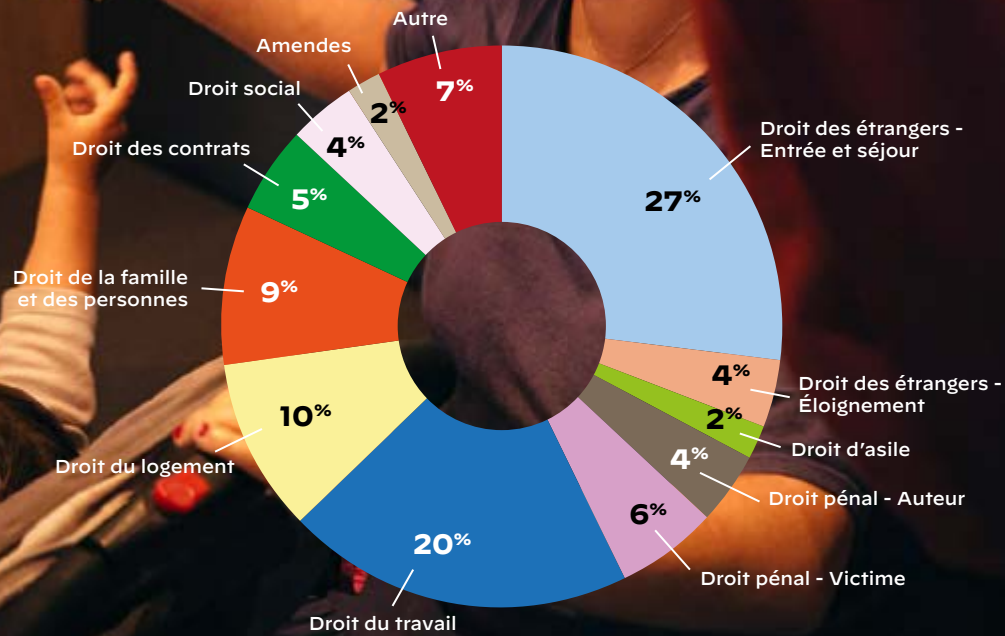
La nouveauté 2024

Un nouveau véhicule remplace l'ancien Bus : plus accessible et plus respectueux de l'environnement, grâce à un partenariat avec Paris Seine Mobilités !

La nouveauté en 2025

Les permanences du Bus spécialisées en droit des étrangers et droit d'asile accueillent désormais des interprètes-médiateurs dans le cadre d'un partenariat noué avec l'association Kolone !

DOMAINES DE DROIT



S'ENGAGER PAR CONVICTION & SOLIDARITÉ

CARTE DES PERMANENCES DU BUS DE LA SOLIDARITÉ



PERMANENCE GÉNÉRALISTE HEBDOMADAIRE

PERMANENCE SPÉCIALISÉE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2025

V. LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

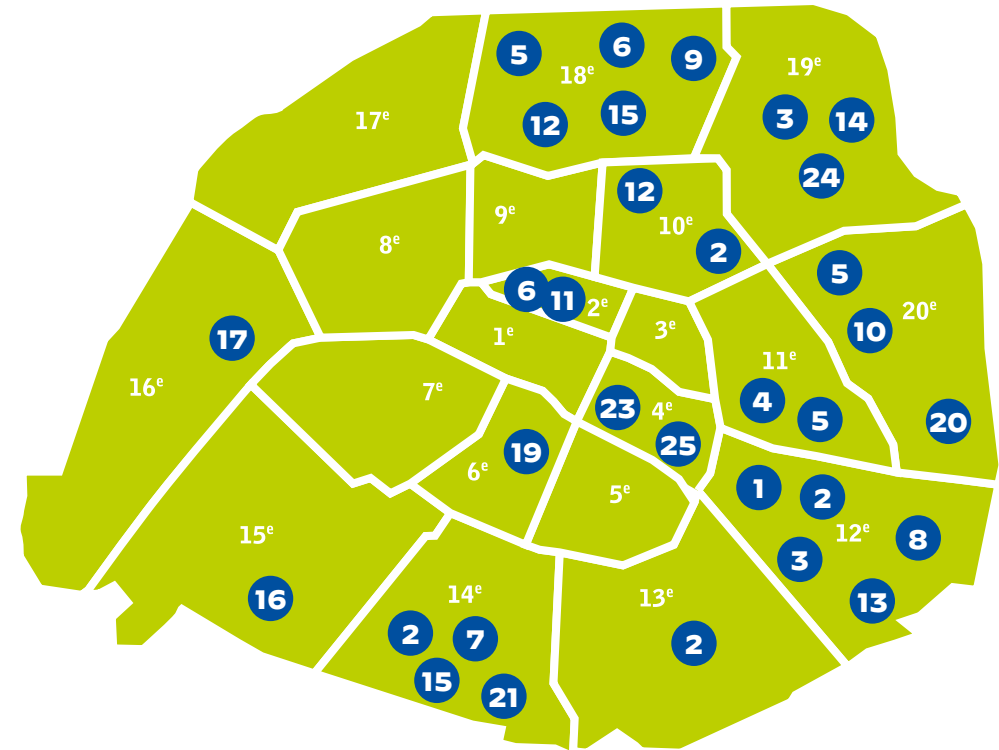
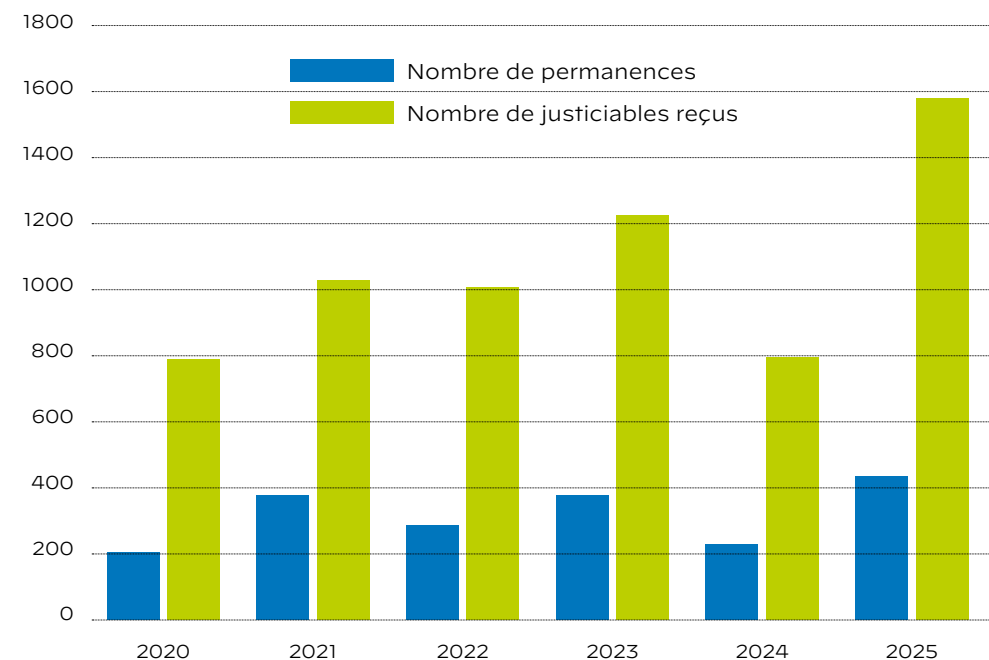
Les actions d'intérêt général du BPS se déclinent aussi dans le cadre de nombreux partenariats associatifs.

En 2024 et 2025, BPS comptabilise ainsi **25 partenariats associatifs actifs**, permettant la mise en place de permanences de consultations juridiques bénévoles dans près de 30 lieux à Paris (*locaux d'associations, Accueils de jour, CHU, CHRS, FJT, CAARUD, CSAPA, etc.*).

Au cours de l'année 2025, ce sont ainsi **430 permanences** en associations qui ont été tenues et qui ont permis de recevoir plus de **1570 justiciables**.

Ces permanences peuvent avoir une vocation généraliste ou bien spécialisées, principalement en droit des étrangers, en droit du travail, en droit du logement ou bien en droit pénal, en particulier pour les victimes de violences sexistes ou sexuelles.

ÉVOLUTION DES PERMANENCES EN ASSOCIATIONS



1. Droits d'Urgences (*partenariat avec le Bus de la Solidarité et des interventions avec MdM dans le 12^e*)
2. L'association Aurore (*Accueil de jour Itinérance dans le 10^e, Accueil de Jour les Amarres dans le 13^e, Centre d'Accueil et d'intégration des Réfugiés (CAIR) dans le 12^e, CHU Lumières du Nord dans le 10^e, CHU Neska dans le 14^e*)
3. Emmaüs Solidarité (*Pôle compétence dans le 19^e, accueil de jour du Bois de Vincennes dans le 12^e, CHRS Sarah à Montreuil*)
4. Le Samu Social de Paris (*Accueil de jour Oasis spécialisé pour les femmes en errance, 11^e*)
5. La Fondation Armée du Salut (*Centre Maternel les Lilas et Résidence Albin Peyron dans le 20^e ainsi que le dispositif de la Soupe de Nuit dans le 18^e et le Palais de la Femme dans le 11^e*)
6. Le Groupe SOS (*CSAPA des Halles 2^e et le CSAPA Sleep in dans le 18^e*)
7. L'Association Les Enfants du Canal (*14^e*)
8. Médecins du Monde (*12^e*)
9. Le Secours Populaire (*18^e*)
10. L'association Autremonde (*20^e*)
11. L'association Aides (*CAARUD dans le 2^e*)
12. L'association Estrelia (*CSAPA Horizon dans le 10^e et CSAPA Sleep In dans le 18^e*)
13. Le Carrefour des Associations parisiennes (*12^e*)
14. La Cité des Métiers de Paris la Villette (*permanence présentiel mensuelle 19^e et téléphonique hebdomadaire*)
15. La Mission Locale de Paris (*14^e et 18^e*)
16. L'Association Urgences Jeunes (*15^e*)
17. L'association Corot Entraide (*16^e*)
18. La Ligue contre l'obésité (*permanence nationale téléphonique*)
19. La Fondation des Femmes (*6^e*)
20. L'ADIE (*20^e*)
21. L'ADIL (*14^e*)
22. Utopia 56 (*Bagnolet*)
23. La Chorba (*Parvis de l'Hôtel de Ville 4^e*)
24. L'ALJT (*19^e*)
25. L'association Cité Caritas (*partenariat débuté en novembre 2025, dans le 4^e*)

VI. LES DISPOSITIFS D'ACCES AU DROIT DESTINES AUX FEMMES

Lorsqu'elles sont confrontées à des situations de précarité socio-économiques, les femmes forment une catégorie particulièrement vulnérable et rencontrent des obstacles spécifiques dans leur accès au droit.

BPS coordonne ainsi une série de dispositifs spécialisés qui tentent de s'adapter à leurs besoins et d'être réellement accessibles.

Pour les femmes victimes de violences sexistes ou sexuelles.

Le Bus de la Solidarité offre deux permanences spécialisées pour les femmes victimes de violences chaque mois. En 2025, 102 femmes sont venues consulter des avocates

permanence est accessible pour sa part uniquement sur rendez-vous et organisée chaque 1^{er} mardi entre 9h et 12h et chaque 3^e jeudi du mois entre 17h et 20h. En 2025, ce sont 15 permanences qui y ont été organisées et 22 victimes reçues.

Dans le cadre du Programme 365, BPS tient à jour une liste d'avocates et d'avocats volontaires pour intervenir sur des procédures non-éligibles à l'Aide Juridictionnelle au bénéfice de victimes en situation de précarité. Plus de 228 avocates sont inscrites sur ce programme qui ne peut être saisi que par une association partenaire, pour le compte d'une victime, par le biais d'un formulaire en ligne accessible sur le site internet de BPS. Les principales associations «utilisatrices» du programme sont le CIDFF de Paris, le CFCV et le CLASCHES. Depuis sa création, le programme a pris en charge plus de 400 procédures judiciaires. En 2025, ce sont 20 nouveaux dossiers qui ont été pris en charge.

lors de ces permanences du Bus assurées dans le 11^e arrondissement et le 20^e arrondissement.



À la Cité Audacieuse, en partenariat avec la Fondation des Femmes, une autre



À l'international, à Singapour, BPS coordonne avec son homologue

Singapourien Pro Bono SG une permanence unique en son genre destinée aux femmes victimes de violences et issues de la communauté française expatriée à Singapour. Cette permanence a été lancée en 2021 avec le concours d'un petit groupe d'avocates du Barreau de Paris en exercice principal à Singapour et le soutien de l'Ambassade de France et du Barreau local. En 2025, 21 permanences ont été tenues et ont mobilisé 8 avocates bénévoles à tour de rôle. 8 victimes ont été reçues en entretien. Au total depuis 2022, ce sont 34 femmes qui ont été reçues sur le dispositif.

Pour les femmes en situation de prostitution : des maraudes du Bus de la Solidarité dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

Depuis 2021, BPS mobilise le Bus pour des maraudes à destination des femmes en situation de prostitution et de traite au Bois de Vincennes. L'objectif est de proposer un temps d'échange informel en soirée, pour permettre à ces femmes d'identifier le rôle des avocats et d'exprimer leurs éventuels besoins juridiques. En 2024, 18 maraudes sont organisées au Bois de Vincennes (un jeudi soir chaque deux semaines environ). En mars 2025, le dispositif évolue grâce à un partenariat avec l'association Aides qui intervient sur les enjeux de prévention des risques en santé. Désormais organisées une fois par mois, chaque premier lundi du mois de 20h30 à 23h30, ce sont 12 maraudes qui ont été

organisées en 2025, mobilisant au total 4 avocats qui se sont relayés aux côtés des équipes d'Aides. 296 personnes ont été rencontrées pendant ces maraudes, 81 tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) ont pu être assurés et 48 autotests ont été distribués.



En janvier 2024, un partenariat similaire est passé avec l'association Acceptess-T pour tenir des maraudes à destination des personnes travailleuses du sexe au Bois de Boulogne. 15 maraudes ont lieu pendant l'année 2025, un jeudi sur deux en soirée. 566 personnes ont été rencontrées pendant ces maraudes qui ont également permis la distribution de matériel de prévention, la réalisation de 3 tests VIH et la délivrance de 44 conseils juridiques. Le public au Bois de Boulogne est majoritairement composé de femmes trans originaires d'Amérique Latine. L'équipe d'Acceptess-T, composée d'une médiatrice-interprète et d'un ou d'une juriste, accompagne l'avocate bénévole.

Ces maraudes jouent un rôle important dans l'accès au droit d'un public très éloigné des services publics en général. Qu'elles soient victimes de traite des êtres humains ou non, toutes sont confrontées à des violences importantes de la part de clients, de personnes malveillantes, mais aussi des forces de l'ordre. Une large partie des femmes rencontrées étant en situation irrégulière et victimes de fortes discriminations liées à leur genre et à leur activité, elles ont de nombreux besoins de conseils et d'accompagnements juridiques.

VII. PROGRAMMES PRO BONO COORDONNÉS PAR LE BPS

BPS met en place et anime également des «programmes Pro Bono» qui vont répondre à des enjeux spécifiques d'accès au droit ou chercher à atteindre d'autres publics. Ils prennent la forme de listes d'avocats spécialement volontaires et de partenariats ad hoc avec des associations spécialisées. Chaque «programme» a sa propre logique et son propre fonctionnement, déterminé en lien avec nos partenaires pour répondre au mieux aux besoins identifiés.



TRANSMETTRE LES VALEURS D'ENGAGEMENT ET FORMER LA PROCHAINE GÉNÉRATION D'AVOCAT: LE PARTENARIAT AVEC LA CLINIQUE JURIDIQUE DE L'EFB

Les élèves-avocats de la Clinique Juridique de l'EFB sont encadrés et supervisés par des avocats bénévoles du BPS. L'activité de la Clinique s'organise en Pôles, avec plusieurs permanences par mois dans les locaux de l'EFB mais aussi auprès des Restos du Cœurs dans le 14e ou auprès du Secours Populaire dans le 18e.

En 2025, les avocats bénévoles de BPS ont supervisé **43 permanences tenues par des élèves-avocats**. Ces Permanences de la clinique ont permis de répondre à 55 situations, sous la supervision d'un peu plus de **20 avocats-tuteurs volontaires**. La Clinique a également organisé dans les locaux de la Maison des Avocats un séminaire autour de l'accès au droit et de l'intelligence artificielle.



LE PROGRAMME ACCÈS AU DROIT ET SANTÉ MENTALE (ADSM)

DROITS D'URGENCE

Ce programme est piloté par l'association Droits d'Urgence, en partenariat avec des établissements psychiatriques de Paris (GHU de Paris et ASM 13) et BPS. L'objectif est de garantir l'accès au droit et à la justice des personnes hospitalisées au sein des établissements de soins partenaires, sur toutes questions juridiques hors celles liées à l'hospitalisation sous contrainte.

Au cours de l'année 2025, BPS a mobilisé **24 avocats** qui ont pu assurer la prise en charge bénévole ou au titre de l'Aide Juridictionnelle de **56 situations**. Près de **70% des saisines concerne le droit des étrangers**, le reste se partageant sur le droit pénal et du travail, le droit du logement (8%) et le droit de la famille (10%).

LE PARTENARIAT AVEC LE BARREAU DES ARTS



Ce programme lancé en 2020 avec l'association Barreau des

Arts vise à offrir des consultations juridiques précontentieuses à des artistes en situation de précarité, en matière de droit de la propriété intellectuelle. Il fait intervenir des étudiants en droit et des avocats volontaires spécialistes de la PI et permet d'apporter des réponses techniques, gratuites et anonymes à des artistes souvent démunis pour protéger leur création. Depuis son lancement, ce programme a été saisi de **plus de 360 dossiers**, dont environ 50 pour la seule année 2025. **46 avocats se sont portés volontaires** pour participer à ce programme unique en France.

DÉFENDRE LES DROITS DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES OU SEXUELLES : LE PROGRAMME 365

Déjà évoqué dans le chapitre précédent dédié aux dispositifs prévus pour les femmes victimes de violences, ce programme permet lui aussi la mise en relation entre d'un côté des justiciables n'ayant pas accès au droit et de l'autre des avocats volontaires pour assister bénévolement ces personnes.



ALLER-VERS LES PERSONNES EN SITUATION DE RUE : LES MARAUDES D'AVOCATS



En 2018, le Barreau de Paris Solidarité s'est associé à l'association Barreau des Rues pour faire naître le programme des Maraudes d'avocats. En partenariat avec les 6 associations qui constituent la **coordination des acteurs de la veille sociale** (*Aurore, Emmaüs Solidarité, Les Enfants du Canal, Aux Captifs La Libération, Ophelia-Charonne et le Samu Social de Paris*), ce programme permet à des avocats volontaires d'accompagner les professionnels de l'intervention sociale lors de tournées en rue. L'objectif premier de ce programme est de

contribuer à lutter contre l'exclusion en créant du lien et en déconstruisant la «figure» de l'avocat, trop souvent perçue comme inaccessible aux yeux des personnes en grande exclusion. En participant à ces maraudes et en se présentant comme avocat, les volontaires contribuent à démontrer que l'avocat est accessible pour toutes et tous dans l'espoir qu'en cas de besoin, les personnes rencontrées ne renoncent plus à faire valoir leur droit et prennent le réflexe de se rendre dans un dispositif d'accès au droit. En 2025, près de 130 avocats sont inscrits pour ce programme, mais environ une 15aine y participent de manière assidue, assurant entre une et deux maraudes par trimestre. **45 maraudes ont été assurées.**

VIII. LES FORMATIONS ORGANISEES PAR LE BPS

La coordination du BPS organise tout au long de l'année deux types de formations, toutes deux valorisées au titre de la Formation Continue Obligatoire pour les avocats qui les assurent et celles et ceux qui y assistent :

- Les formations juridiques destinées aux avocats bénévoles de BPS et ouvertes à l'ensemble des avocats;
- Les « sessions de sensibilisation » assurée par les avocats bénévoles et destinées aux équipes des associations partenaires.



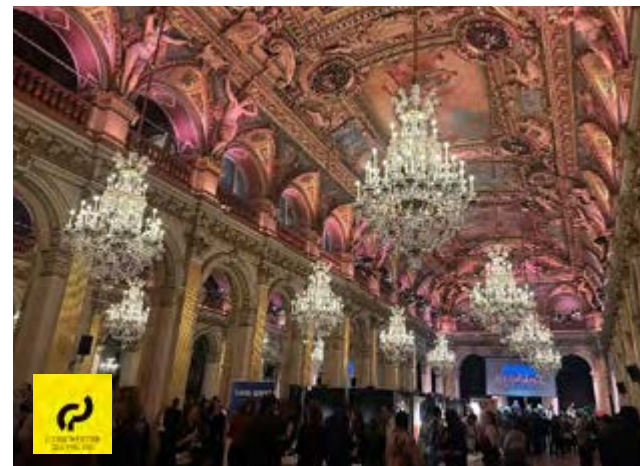
En ce qui concerne les sessions de sensibilisations, elles sont généralement organisées à la demande des associations partenaires en vue de faire monter en compétences leurs équipes, bénévoles ou salariés, sur un point juridique particulier qu'ils et elles rencontrent dans leurs accompagnements quotidiens du public.

• En 2024 et 2025, BPS a coordonné l'organisation de **24 sessions de sensibilisation**, pour un total de **48 heures de formation**, essentiellement en droit des étrangers, droit pénal, droit du logement, droit du travail, droit de la santé.

Les formations destinées aux avocats bénévoles abordent pour leur part des thèmes qui sont ceux qui concernent le plus fréquemment les publics reçus dans les permanences bénévoles.

• En 2024 et 2025 ce sont **21 formations** de ce type de sont tenues pour un total de **39 heures de FCO**. Les formations réunissent généralement entre 20 et 100 participants et concernent principalement le droit des étrangers, le droit du logement, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

L'ÉVÉNEMENTIEL 2024 : ORGANISATION D'ÉVÈNEMENT DE BPS ET PARTICIPATION À DES ÉVÈNEMENTS EXTÉRIEURS À PARIS ET À L'ÉTRANGER



OCTOBRE : 2^e ÉDITION DE LA «SOIRÉE DES AVOCATS BÉNÉVOLES»

L'année 2024 a été marquée par l'organisation en octobre, de la 2^e édition de la Soirée des Avocats bénévoles, qui permet de réunir tous les avocats bénévoles de BPS ainsi que les partenaires associatifs pour partager un moment convivial dans les Salons de l'Hôtel de Ville. Cet événement rassemble près de 400 personnes et permet de remercier toutes les personnes engagées tout au long de l'année pour la réussite des actions du BPS.

Remercions cette année la participation de l'Orchestre du Palais qui a animé l'ensemble de la soirée,

ainsi que l'exposition d'un reportage photographique autour des permanences bénévoles réalisées par le photographe Jean Freddy Cakpo.

OCTOBRE : L'OPÉRATION «L'AVOCAT DANS LA CITÉ»

Comme chaque année, le BPS a contribué à l'organisation de l'opération « Avocat dans la Cité » en pilotant avec le service



de communication de l'Ordre et la Ville de Paris ce vaste événement d'une semaine qui mobilise plusieurs centaines d'avocats bénévoles sur la place de la République (à bord du Bus ouvert de 10h à 19h) et sur la Place de la Bastille (au sein du village de l'avocat).

NOVEMBRE : BPS À MONTRÉAL POUR LE 2^e COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA PRATIQUE DU PRO BONO ET LA 9^e CONFÉRENCE NATIONALE CANADIENNE DU PRO BONO

Le Barreau de Paris Solidarité (BPS) et Justice Pro Bono (JPB) ont conjointement organisé le 2^e colloque international sur la pratique du Pro Bono dans l'espace francophone. Ce colloque s'est tenu à Montréal, dans le bâtiment de la Cour Suprême du Québec.



**NOVEMBRE :
BPS À BANGKOK
POUR LE GLOBAL
FORUM DU RÉSEAU
PRO BONO PILNET**

La présence du BPS au sein de ce réseau est essentielle en ce que le Barreau de Paris a été l'un des tout premiers barreau à participer aux travaux du réseau d'abord constitué par des cabinets ou des clearing houses. BPS joue un rôle moteur pour démontrer la plus-value et le rôle d'un barreau engagé dans la promotion du pro bono.

**AVRIL :
PARTICIPATION
DE BPS AU SALON
JEUNES D'AVENIR**

Organisé à la Porte de la Villette, ce salon s'adresse aux jeunes de la Région Ile-de-France, en insertion dans l'emploi. Plus de 10000 jeunes ont participé au Salon en 2024, parmi lesquels 70% résident en QPV. BPS y mobilise des avocats bénévoles en droit du travail et droit des étrangers afin d'identifier

avec les jeunes d'éventuels freins juridiques à leur insertion, mais aussi dans le but d'animer des ateliers permettant aux jeunes de connaître leurs droits.

**SEPTEMBRE :
7^e ÉDITION DE LA
COURSE DES 2 PALAIS**

Une édition record (avec 280 inscrits) qui réunit avocats mais aussi magistrats, greffiers, etc. Organisé par le SPAB, cet événement convivial permet de reverser une partie des frais d'inscription au BPS (1300€ en 2024) qui profite aussi de l'évènement pour se faire connaître auprès des coureurs !

**SEPTEMBRE :
BPS À LA FÊTE DE
L'HUMANITÉ**

Pour la 3^e édition consécutive l'équipe de BPS était présente au stand du Barreau de Paris pendant la Fête de l'Humanité pour faire connaître auprès du grand public ses dispositifs d'accès

au droit. L'occasion de rencontrer des dizaines d'associations et de représentants de collectivités locales notamment d'IdF pour présenter nos missions et les orientations du public, mais aussi de discuter avec les festivaliers pour faire connaître l'engagement solidaire du Barreau.



**LA DÉFENSE DES
DROITS DES PUBLICS
VULNÉRABLES DANS
LE CONTEXTE DES
JOP DE PARIS**

L'année 2024 est naturellement particulièrement marquée par la préparation et la tenue des JOP de Paris. Le BPS participe aux travaux du Collectif «Le Revers de la Médaille» et pilote en particulier les actions visant à garantir le respect des droits et l'accès au droit des publics précaires pendant cette période.

**L'ÉVÉNEMENTIEL 2025 :
ORGANISATION D'ÉVÈNEMENT DE BPS
ET PARTICIPATION À DES ÉVÈNEMENTS
EXTÉRIEURS À PARIS ET À L'ÉTRANGER**

**MARS :
ORGANISATION
DU COLLOQUE
«DÉFENDRE LES
DROITS DES FEMMES
EN SITUATION DE
GRANDE PRÉCARITÉ»**

Organisé dans l'auditorium de la Maison des avocats dans le cadre des activités de la Journée internationale des droits des femmes, ce colloque en trois table-rondes a rassemblé des associations et des avocats qui ont abordé le sujet de l'auto-organisation pour défendre ses droits, du droit spécifique à l'hébergement ainsi que le sujet de l'accompagnement des

victimes de violences en situation de précarité.

**OCTOBRE :
L'OPÉRATION
« L'AVOCAT
DANS LA CITÉ »**

Retour de l'opération « Avocat dans la Cité » qui mobilise plusieurs centaines d'avocats bénévoles sur la place de la République et sur la Place de la Bastille !

**NOVEMBRE :
PARTICIPATION DU
BPS À LA JOURNÉE
« CAPA EN POCHE »
DE L'EFB**

L'EFB a organisé dans ses locaux d'Issy-les-Moulineaux, une journée dédiée aux élèves avocats



titulaires du CAPA 2025. Cette journée intitulée « CAPA en poche, cap vers le Barreau ! ». Cette journée qui permet de leur remettre leur certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) vise aussi à faciliter leur entrée dans la profession d'avocat par de nombreux points d'informations.





**21 NOVEMBRE :
ORGANISATION DU
COLLOQUE « REGARDS
CROISÉS DANS LA
LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES :
FRANCE – MEXIQUE
– GUATEMALA »**

Ce colloque a permis d'approfondir la réflexion sur les législations, dispositifs éthiques et témoignages dans le traitement des violences sexistes et sexuelles sur trois territoires, à travers le prisme de la pratique juridique, de l'expérience internationale et des avancées scientifiques.

**25 NOVEMBRE :
PARTICIPATION DE
BPS À UN ÉVÈNEMENT
DE SENSIBILISATION
AUPRÈS DES
ÉTUDIANTS ET
ÉTUDIANTES DE
L'UNIVERSITÉ PARIS-
SORBONNE**

Organisée avec la mission égalité de l'Université

et la participation de la Mairie du 12^e arrondissement, l'action a permis de sensibiliser les étudiantes sur les sujets de violences sexistes et sexuelles et de faire connaître les dispositifs d'accès au droit gratuits que le Barreau de Paris coordonne en la matière.

**9 DÉCEMBRE :
ORGANISATION D'UN
COLLOQUE À LA
MAISON DU BARREAU
À L'OCCASION DE
LA PUBLICATION DU
RAPPORT D'AMNESTY
INTERNATIONAL
– FRANCE**

La colloque a permis de présenter les résultats du rapport d'Amnesty International France intitulé « À LA MERCI D'UN PAPIER Quand l'État français fabrique la précarité des travailleurs étrangers »

**10 DÉCEMBRE 2025 :
FORUM DES FAMILLES
HÉBERGÉES EN
HÔTELS DANS LE 19^e**

Organisé par la Maison des Solidarités du 19^e



arrondissement, ce Forum a rassemblé tous les acteurs, associatifs et institutionnels, présents sur l'arrondissement pour qu'ils présentent leurs missions et services directement aux familles hébergées en hôtels par les services sociaux sur le territoire. Au total, 76 personnes ont pu ainsi découvrir les ressources du territoire, bénéficier



de conseils, s'informer sur les dispositifs existants. BPS était présent avec un stand pour présenter ses permanences et une avocate bénévole qui assurait, dans un espace confidentiel, des consultations gratuites pendant le forum.

Un Forum similaire a été organisé par la Mairie du 18^e, avec l'aide du Samu Social de Paris le 19 juin, auquel BPS a également pris part.



IX. 12^E ÉDITION DES TROPHÉES PRO BONO

L'édition 2025 a permis de mettre en valeur 22 candidats, avocats et avocates ou cabinets, engagés au sein de projets Pro Bono, répartis en trois catégories : Junior, Solo ou En équipe. Cette année a également été celle de la 2^e édition du Prix Pro Bono Francophone.



Les membres du Jury de la 12^e édition des Trophées pro bono étaient :

- Madame la Vice-Bâtonnière Dominique Attias, *membre du Conseil d'Administration du Barreau de Paris Solidarité*
- Monsieur Philippe Ryfman, *avocat et membre du Comité de Parrainage du Barreau de Paris Solidarité*
- Sophie Pouget, *Juge à la CNDA, membre du Comité de Parrainage du Barreau de Paris Solidarité et lauréate des Trophées Pro Bono de 2018*
- Carlotta Gradin, *Présidente d'ONU-Femmes France, membre du Comité de Parrainage du Barreau de Paris Solidarité*
- Laura Nombret, *avocate au Barreau de Paris et lauréate de la 11^e édition des Trophées Pro Bono*

- Mathilde Routhe-Beucart, *avocate au Barreau de Paris et Représentant de Droit Pluriel, lauréate de la 11^e édition des Trophées Pro Bono*

Les membres du Jury spécial de la 2^e édition du Prix Pro Bono Francophone étaient :

- Julie Mousseau, *ancienne Bâtonnière du Barreau de Montréal, Vice-Présidente du Conseil d'Administration de Justice Pro Bono*
- Dominique Attias, *ancienne vice-bâtonnière du Barreau de Paris, Membre du Conseil d'Administration du Barreau de Paris Solidarité*
- Bernard Vatier, *ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, Secrétaire Général de la CIB.*



SALUONS LES LAURÉATS DE CETTE 12^E ÉDITION DES TROPHÉES PRO BONO

Sara Desprès été désignée lauréate du *Prix Henri Leclerc* dans la catégorie Junior pour sa défense des droits des enfants placés à l'ASE

Sandy Christ Bhaganooa été désigné lauréat du Prix *Solo* pour son engagement pour la défense des droits des personnes LGBTQIA+ en France, à l'Île Maurice et dans le monde

Le Cabinet KBINET a été désigné lauréat du Prix *En Equipe – cabinets* pour son travail auprès de l'association « les Enfants d'Argus » contre la pédo-criminalité en ligne

L'association *Avocats, Droits et Psychiatrie* été désignée lauréate du Prix *En Equipe – les Collectifs* pour son engagement en faveur de la défense des droits des personnes faisant l'objet de soins sans consentement

Primé deux fois, le Cabinet KBINET a reçu également le *Prix des Avocats*, à l'issue du vote en ligne ouvert pour tous les avocats du Barreau, pour son travail auprès de l'association « les Enfants d'Argus » contre la pédo-criminalité en ligne

Enfin, parmi 14 candidatures reçues de 11 pays de la Francophonie, Nadjiro Koulemem, avocate au Barreau du Tchad, a reçu le *Prix Pro Bono Francophone* pour son travail en faveur des femmes et des enfants vulnérables. Ce Prix est co-organisé par la CIB, Justice Pro Bono et le Barreau de Paris Solidarité.



X. LES SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LE FONDS DE DOTATION EN 2024 ET 2025

Le Fonds de dotation est également la porte d'entrée des associations souhaitant solliciter l'appui financier du Barreau de Paris. Il s'agit d'associations de tailles et de profils divers mais qui toutes déploient des actions de défense des droits humains ou d'accès au droit pour des publics précaires.

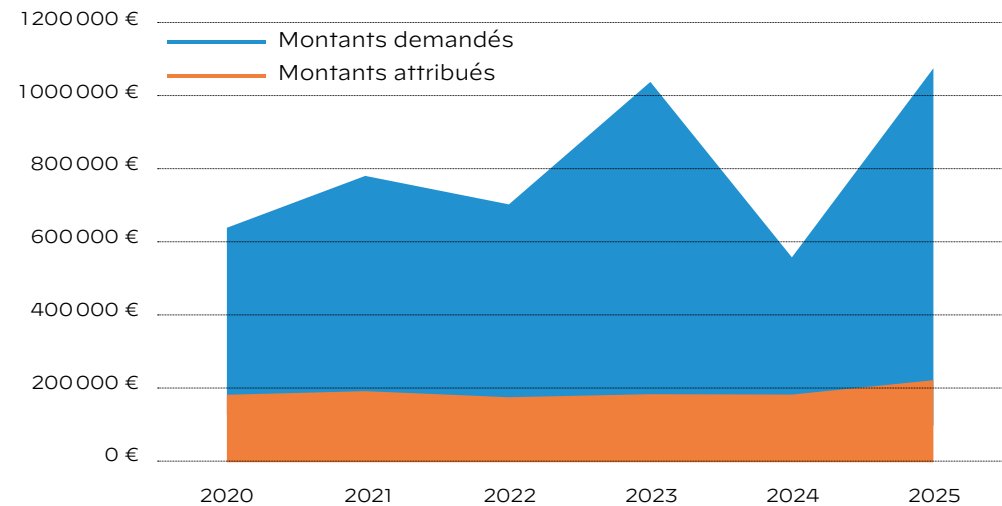
L'objectif pour le Fonds est de soutenir ces actions de terrain qui sont souvent les tout premiers points d'entrée de ces publics vers l'accès au droit et à la justice. Un bon accompagnement associatif de terrain est la meilleure garantie d'une orientation de qualité vers les professionnels du droit.

Le travail de ces associations en termes de remontée d'informations, de capitalisation d'expériences mais aussi de formations ou de développement d'outils juridiques est par ailleurs un atout très fort pour la profession d'avocat. Enfin, de nombreuses associations soutenues par le Fonds mènent des plaidoyers en faveur de l'évolution du droit et d'une meilleure protection des droits des personnes les plus précarisées, ce qui rejoint la vocation première du Barreau de Paris Solidarité.

Chaque année, le Fonds soutient ainsi une 30^{aine} de projets associatifs, attribuant des contributions s'échelonnant entre 3000 et 10000 euros en moyenne par projet. Depuis 2018, BPS fonctionne par le biais de la publication d'un Appel à Projets thématique, ce qui lui permet de piloter les contributions vers les sujets que l'Ordre des Avocats juge prioritaires.

Les demandes de subventions sont reçues et instruites par l'équipe de coordination du Fonds de dotation. Elles sont ensuite étudiées par le Comité de Parrainage du Fonds qui transmet des recommandations au Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration, présidé par le Bâtonnier et la Vice-Bâtonnière, prennent les décisions de contributions annuelles.

ÉVOLUTION COMPARÉE ENTRE LE MONTANT TOTAL DEMANDÉ PAR LES ASSOCIATIONS ET LE MONTANT GLOBAL DISTRIBUÉ PAR LE FONDS



En janvier 2024, le Fonds de dotation publie un appel à Projets s'adressant en particulier aux porteurs de projets ayant pour objectif d'améliorer l'accès au droit des publics habitant des lieux de vie très précaires (*rue, squats, campements, bidonvilles*).



36 demandes ont été reçues pour un total cumulé de 369 145€ de demande de subvention. À l'issue de l'examen des dossiers, 24 associations ont été retenues pour bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 1250 à 15000 euros par projet et pour un montant total de 180000 euros :

1./ L'association **ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT (ECPM)** pour son Programme «Eduquer aux Droits de l'Homme et à l'abolition de la Peine de Mort».

2./ La **COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT** pour l'organisation de la Journée Mondiale contre la Peine de mort le 10 octobre 2024.

3./ L'association **DE QUEL DROIT** pour le développement de son outil de partage de jurisprudence en matière de droit des étrangers.

4./ **L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS** – section Française en vue de la publication d'une nouvelle édition revue et augmentée du Guide du Prisonnier.

5./ La **COMPAGNIE «PARADOX PALACE»** pour la 3^e et dernière création de son triptyque théâtral sur le lien et en

faveur de la réinsertion de personnes détenues.

6./ L'association **GRANDIR DIGNEMENT** pour son action Appui juridique pour les enfants en conflit avec la loi à Madagascar.

7./ L'**ASSOCIATION NATIONALE D'ASSISTANCE AUX FRONTIÈRES POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES (Anafé)** pour renforcer la défense et l'accès aux droits des personnes enfermées dans les zones d'attente parisiennes (Roissy et Orly).

8./ L'association **AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE** pour son action en faveur des droits humains et de la défense des avocats dans l'exercice de leurs fonctions.

9./ L'association **WATIZAT** pour son projet de guide d'information, aller-vers et formation.

10./ L'association **NOUVELLE PAGE** pour son projet de Permanences d'accès aux droits pour personnes exilées.

11./ L'association **LA CIMADE** pour son projet d'Informations collectives à destination des personnes sans papier.

12./ L'association **HABITAT CITÉ** pour son projet d'Accès aux droits des

personnes migrantes mal-logées en Ile-de-France - projet d'accompagnement social, juridique et administratif spécifique aux personnes mal-logées.

13./ L'association **UTOPIA 56** pour son projet «Orientation, information et accompagnement pour les hommes isolés en situation de rue à Paris».

14./ L'association **CASAS** pour son projet «Accompagner les demandeurs d'asile hors CADA dans l'accès à leurs droits».

15./ L'association **LE COMEDE** pour son projet de Médiation en santé en direction des personnes migrantes vulnérables en Ile-de-France.

16./ L'association **RÉSEAU FEMMES A L'ABRI 26** pour ses actions d'aller-vers les victimes de violences en milieu rural.

17./ L'association **ACINA** pour son projet d'Aller-vers et d'accès aux droits des habitants de lieux de vie informels (bidonvilles, squats, rue).

18./ L'association **GISTI** pour son projet Accès aux droits des demandeurs et demandeuses d'asile.

19./ L'association **HUMAN RIGHTS OBSERVERS** pour son projet «Favoriser l'accès au droit et à la justice des personnes

exilées à la frontière franco-britannique face aux expulsions de lieux de vie informels et aux violences policières».

20./ Le Collectif national droits de l'Homme **ROMEUROPE** pour son projet : Renforcer l'accès à la justice et à la citoyenneté des habitant·es de lieux de vie informels (squats, bidonvilles, campements...).

21./ L'association **CHAMP LIBRE** pour ses actions de lutte contre l'exclusion et de maintien du lien social auprès d'hommes et de femmes détenues et isolé·es au sein de plusieurs établissements pénitentiaires et centre d'hébergement et de réinsertion sociale d'Ile-de-France.

22./ L'association **PASST** pour le projet Service Accueil Promotion Santé et en particulier les maraudes mobiles.

23./ L'association **LES ROSES D'ACIER** pour sa Ligne d'Urgence «droits et santé» auprès de la communauté travailleuses du sexe chinoises en France.

24./ L'association **TARA** pour son projet de Permanences itinérantes sur les lieux de vie des jeunes MNA en recours et/ou en fugue.

En janvier 2025, le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité a publié sur son site internet et sur les réseaux sociaux un nouvel appel à projets visant les initiatives des associations contribuant à la protection, en France, des droits fondamentaux des personnes contre les risques de violences ou de maltraitances institutionnelles.



84 demandes ont été reçues pour un total cumulé de 932 480 € de demande de subvention. Au total ce sont 31 projets associatifs qui ont été soutenus financièrement par le Fonds de dotation pour un montant total de 220 000 euros.

1./ L'association **MAISON SAGESSE TRADUIRE** pour son projet de lexique «Les 120 mots des droits de l'enfant».

2./ L'association **TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE** pour son projet de développement du Centre d'accompagnement juridique et d'action citoyenne.

3./ L'association **WATIZAT** pour son projet «Favoriser l'accès à l'information des personnes exilées : guide d'information, aller-vers et guide d'information pour les femmes exilées».

4./ L'association **L'OMBRE ET LA PLUME** pour l'organisation du Forum du Détenue.

5./ **L'ARDHIS** pour son projet baptisé «Défendre l'exil LGBTI+».

6./ L'association **FEMMES DE LA TERRE** pour son projet de permanence en droit des étrangers à destination des femmes et des jeunes de moins de 25 ans.

7./ L'association **DALO** pour son projet de formation des bénévoles pour un accompagnement renforcé des personnes mal logées.

8./ Le **CENTRE AUDIOVISUEL SIMONE DE BEAUVOIR** pour son

projet de projections-débats en direction des femmes et des hommes détenu·e·s à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

9./ L'association **HUMAN RIGHTS OBSERVERS** pour son projet de documentation des atteintes aux droits humains perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique.

10./ La **FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE SOUTIENS AVEC TOUS LES IMMIGRÉS (FASTI)** pour son projet «Manifester est un droit quel que soit son statut administratif».

11./ L'association **GAS (Groupe Accueil et Solidarité)** pour son projet de défense du droit à la réunification familiale.

12./ L'association **DROITS ET HABITATS** pour son projet «Garantir l'accès ou le maintien dans le logement des ménages du 18ème arrondissement de Paris victimes de maltraitances administratives».

13./ L'association **NOUVEL HORIZON** pour son projet «Faciliter l'accès aux droits des exilé·e·s via un accompagnement social global».



14./ **L'AADJAM** pour son projet «Accompagnement juridique à destination des jeunes placé.es et sorti.es de l'ASE».

15./ L'association **TARA** pour son projet de permanences itinérantes sur les lieux de vie des jeunes MNA.

16./ **L'OIP** pour son projet de Rapport d'enquête sur les mineurs incarcérés.

17./ La **CIMADE** pour son projet d'accompagnement administratif et juridique des femmes étrangères victimes de violences.

18./ **L'ANAFE** pour son projet intitulé «Renforcer la défense et l'accès aux droits des personnes enfermées dans les zones d'attente parisiennes (Paris-CDG et Orly)».

19./ **LE COMEDE** pour son projet de permanences téléphoniques pluridisciplinaires

favorisant la protection des droits fondamentaux des exilé.e.s.

20./ **ACINA** pour son projet «nommer, comprendre et agir contre les discriminations liées à l'antitsiganisme».

21./ **ACCEPTESS-T** pour son projet «Accès au droit pour les personnes trans et médiation juridique pair-à-pair».

22./ **ASF-France** pour son projet les droits de personnes privées de liberté au Cameroun.

23./ Le **GISTI** pour son projet «Le Point sur... une nouvelle collection de notes juridiques gratuite en droit des étrangers».

24./ **DSF-AS** pour son projet «Défense d'un procès équitable pour tous (Pays cible Turquie et Tunisie)».

25./ **ECPM** pour son projet «Eduquer aux droits de l'homme et à l'abolition de la peine de mort».

26./ La **COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT** pour la Journée Mondiale contre la Peine de mort 2025.

27./ Le **CCEM** et son projet de défense des droits des victimes d'esclavage moderne.

28./ **UTOPIA 56** pour son projet «Orientation, information et accompagnement pour les mineur.es non accompagné.es en situation de rue à Paris».

29./ L'association **DE QUEL DROIT** pour son projet de plateforme collaborative de jurisprudences en droit des personnes étrangères.

30./ L'association **AUX CAPTIFS LA LIBÉRATION** pour son projet d'accueil et accompagnement des femmes victimes d'exploitation sexuelles et de Traite des Êtres Humains (TEH).

31./ L'association **ABRI DE FEMMES** pour son projet de mise en sécurité des femmes victimes de violences.





SOUTENEZ

LES ACTIONS, DE SOLIDARITÉ DU BARREAU DE PARIS!

ADRESSEZ VOS DONS PAR CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DU
FONDS DE DOTATION BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ

*Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité
Maison des avocats - Cours des Avocats - CS 64111 - 75833 Paris Cédex 17*

ou directement en ligne soit vous rendant sur
www.helloasso.com/associations/barreau-paris-solidarite/formulaires/4
soit en flashant le QR Code ci-dessous



VOS DONS OUVERT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔTS

POUR LES PARTICULIERS: 66 % du montant des versements sont déductibles de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu imposable. Au-delà du plafond l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième année incluse, et ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.

POUR LES PERSONNES MORALES: 60% annuel hors taxes lorsque l'entreprise est assujettie à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés. Au-delà du plafond de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes, l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième année incluse, et ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.



NOUVEAU

L'ORDRE DES AVOCATS VIENT DE LANCER LA LISTE DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT PRO BONO DES AVOCATS !

Chaque année, de nombreux avocats du barreau de Paris s'engagent dans diverses actions Pro Bono et consacrent bénévolement du temps et leurs compétences au service de l'intérêt général.

Afin de valoriser ces engagements, l'Ordre met en place un nouveau module accessible



depuis le site de l'Ordre.

Ce module permettra de déclarer, chaque année, les heures Pro Bono réalisées au cours de l'année civile précédente et d'apparaître ainsi sur la *Liste de reconnaissance de l'engagement Pro Bono des Avocats*.

LE NOUVEAU MODULE EST ACCESSIBLE SUR LE SITE À LA RUBRIQUE SUIVANTE
VIE DU BARREAU / LISTE D'AVOCATS DU BARREAU

soit en flashant le QR Code ci-dessous



**BARREAU
DE PARIS**

Solidarité

Fonds de dotation

**BARREAU
DE PARIS**

Barreau Solidarité

Fonds de dotation

www.barreausolidarite.org
barreausolidarite@avocatparis.org
www.facebook.com/BarreauSolidarite